

ACTUALITÉS DU PROGRAMME D'ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

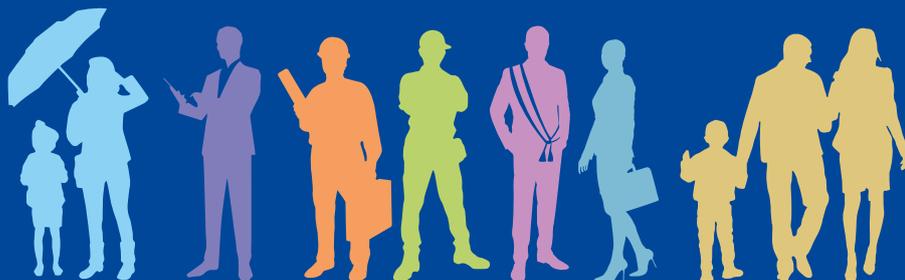
Candidature à un second PAPI PCT [2024-2029]



Après plus d'une année de préparation, le dossier de candidature du second PAPI a pu être présenté au Comité de pilotage du 9 mai 2023. Ainsi le dossier vient d'être adressé au Préfet du Var pour instruction. Sur un montant total de plus de 55 millions d'euros sur 6 ans, les aides attendues de la part de l'État s'élèvent à 23 millions, soit 41%.

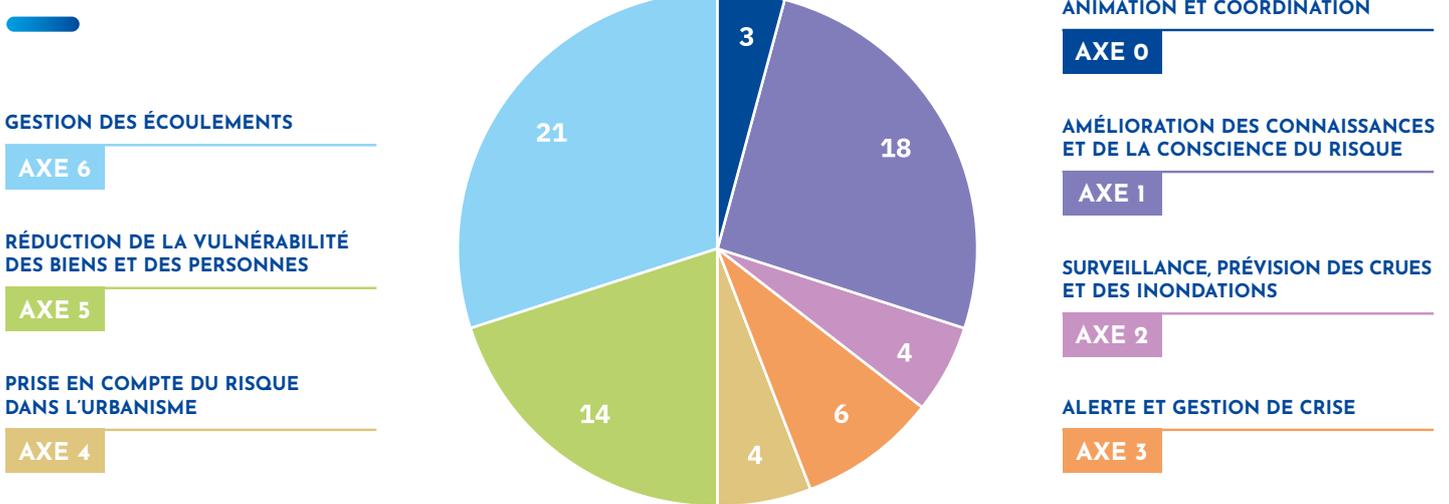
Les maîtres d'ouvrages principaux identifiés sont la Métropole TPM (MTPM), le Syndicat Mixte de la Reppe, du Grand Vallat et de ses affluents (SMRGV), le Syndicat de Gestion de l'Eygoutier (SGE) et la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume (CASSB).

Le projet de PAPI [2024-2029] s'inscrit dans la continuité des actions engagées dans le premier PAPI avec les aménagements sur le secteur de la Planquette, les actions d'alerte et de gestion de crise, les actions de communication. Il permettra de développer les actions sur la prise de conscience du risque et en particulier sur la réduction de la vulnérabilité. Il intégrera également d'autres travaux d'aménagement ciblés sur les zones à enjeux identifiées dans les études du premier PAPI.



**ENSEMBLE,
FACE AUX RISQUES
INONDATION**

LE PROJET DE PAPI PCT [2024-2029] COMPREND AU TOTAL 70 ACTIONS RÉPARTIES SELON LES 7 AXES SUIVANTS :



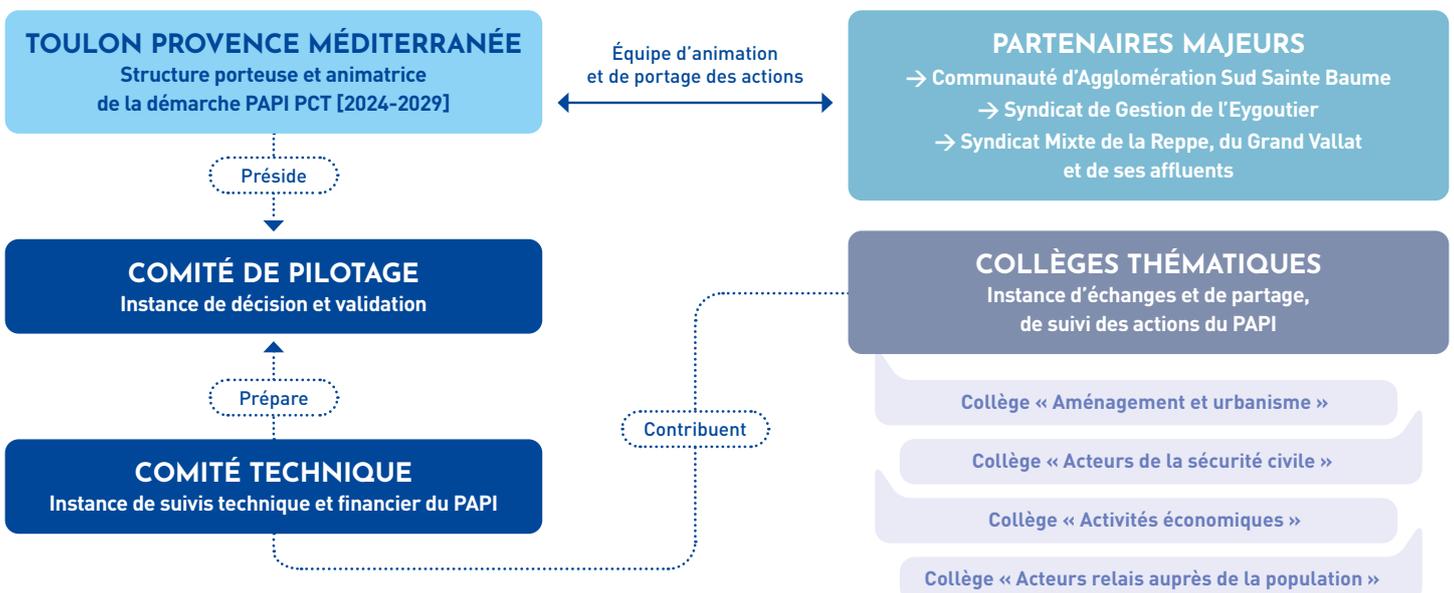
LA GOUVERNANCE DU PAPI PCT DANS LA CONTINUITÉ DU PAPI [2018-2023]

Depuis le lancement de la démarche d'élaboration du PAPI PCT [2024-2029], la **Métropole Toulon Provence Méditerranée a souhaité associer autant que possible les partenaires techniques et financiers du premier PAPI**, dans une logique de « co-construction » et de partage des informations et attentes, en s'appuyant sur les instances de gouvernance existantes.

La gouvernance du PAPI [2024-2029] s'inscrit dans la continuité du premier PAPI avec le même fonctionnement. Les membres de ses instances, en particulier des collèges, sont ajustées à l'ampleur du programme d'actions. Compte tenu de l'extension du périmètre au bassin versant du Grand Vallat, **cette concertation a été élargie au périmètre de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume (CASSB)**.

Les instances du PAPI et leur fonctionnement

L'organisation de la gouvernance, centrée sur la **Métropole TPM**, structure porteuse du PAPI, assure une représentativité de l'ensemble des acteurs de la gestion des risques d'inondations du périmètre PAPI PCT.



Les membres du PAPI PCT



LE COMITÉ DE PILOTAGE

Le comité de pilotage est l'instance décisionnaire du PAPI et le garant de la bonne mise en œuvre du PAPI. Il a vocation à s'assurer de l'avancement des différentes composantes du programme d'actions et à veiller au maintien de la cohérence du programme dans les différentes étapes annuelles de sa mise en œuvre.

Le COPIL comprend l'ensemble des élus représentant les collectivités et maîtres d'ouvrages (MTPM, CASSB, CCVG, 21 communes, Syndicats de rivières-SGE/SMRGV/SMBVG), les représentants de l'État, (Préfecture, DREAL, Agence de l'Eau), les élus de la Région Sud et du Département du Var et les élus représentant les chambres consulaires (CCI, Chambre d'agriculture du Var).



LE COMITÉ TECHNIQUE

Le comité technique est chargé du suivi technique des actions du projet. Il rassemble les acteurs techniques compétents nécessaires à la mise en œuvre du PAPI. Il permet de préparer le COPIL.

Le COTECH comprend les Directeurs Généraux des services des mêmes collectivités et syndicats, les services de l'État, les services concernés de la Région et du Département et les partenaires techniques de la CCI du Var, de la Chambre d'agriculture du Var, de l'AUDAT Var, du CAUE du Var et du Syndicat mixte SCoT Provence Méditerranée.

LES COLLÈGES

Les collèges ont pour mission d'assurer le suivi détaillé de chaque action prévue dans le PAPI et répartie suivant 4 thématiques. Certaines actions peuvent être abordées dans plusieurs collèges. Chaque collège est présidé par un élu et un directeur.

Collège « Aménagement et urbanisme » (actions dans les AXE 4 et AXE 5)



Dirigé par la Direction de la planification territoriale-Projets Urbains de la Métropole TPM et l'élu en charge de l'urbanisme, ce collège compte la Direction de la planification et du Pôle risques de la DDTM du Var, les services urbanisme des 21 communes du périmètre PAPI, les représentants des services « aménagement » de la CA Sud Sainte Baume et de la CC Vallée du Gapeau, l'AUDAT, le CAUE et le Syndicat mixte du SCoT Provence Méditerranée.

Collège « Activités économiques » (actions dans les AXE 1 et AXE 5)



Dirigé par la Direction Développement Économique de la Métropole TPM et l'élu en charge des activités économiques, ce collège comprend les associations d'entreprises (ADETO/AFUZI/Hyères Entreprendre/UA2P/Valcoeur/La Crau Pôle), les associations d'exploitants agricoles, les techniciens des chambres consulaires (Chambre des Métiers, CCI, CA), le représentant de la Base navale / Préfecture maritime et sera élargi aux gestionnaires de réseaux (assainissement, eau potable, ENEDIS, etc.).

Collège « Acteurs de la sécurité civile » (actions dans les AXE 2 et AXE 3)



Dirigé par le Service PICS de la Métropole TPM et l'élu en charge de la sécurité, le collège compte la Préfecture (SIDPC), les élus et techniciens des services sécurité civile des 21 communes du périmètre PAPI, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et est élargi au Service de Prévision des Crues (SPC) Méditerranée-Est.

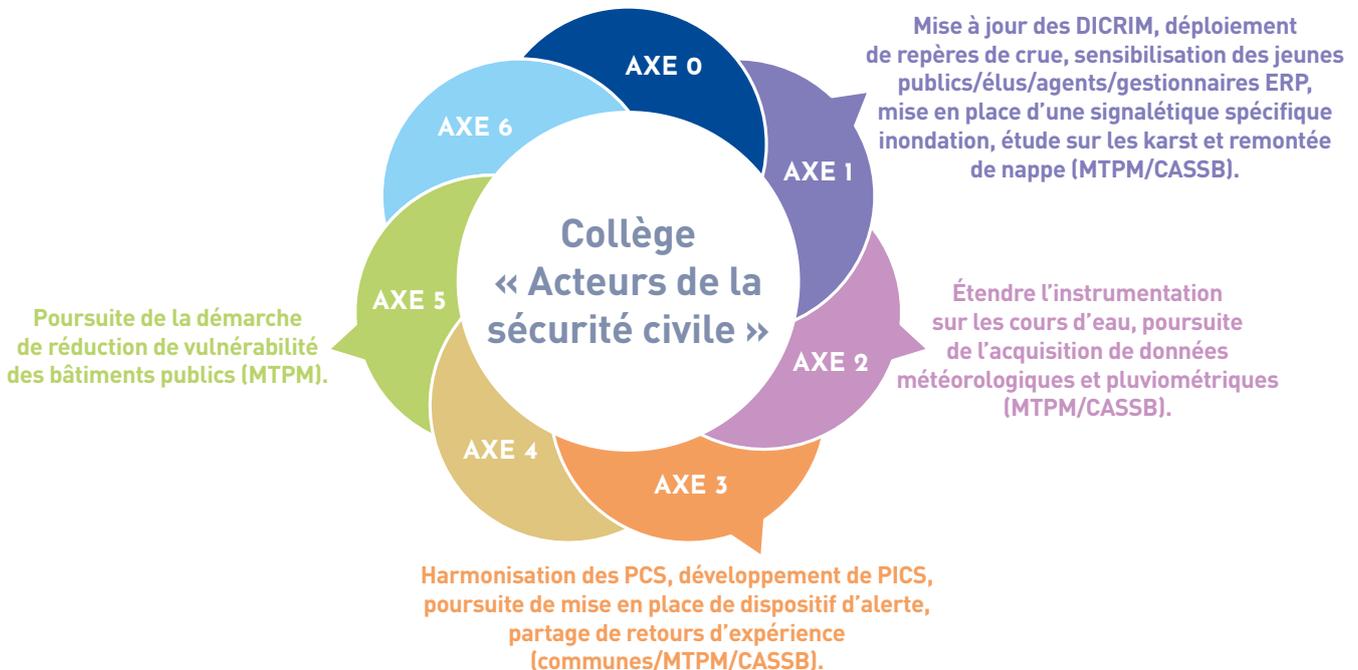
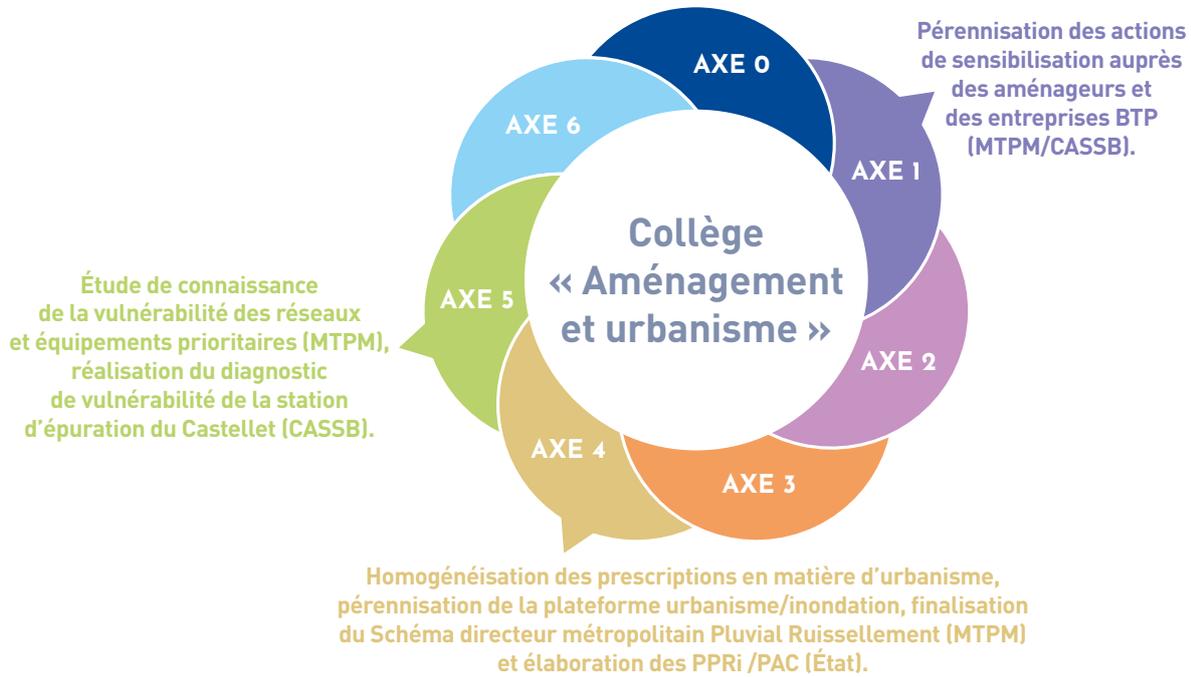
Collège « Acteurs relais auprès de la population » (actions dans les AXE 1, AXE 5 et AXE 6)



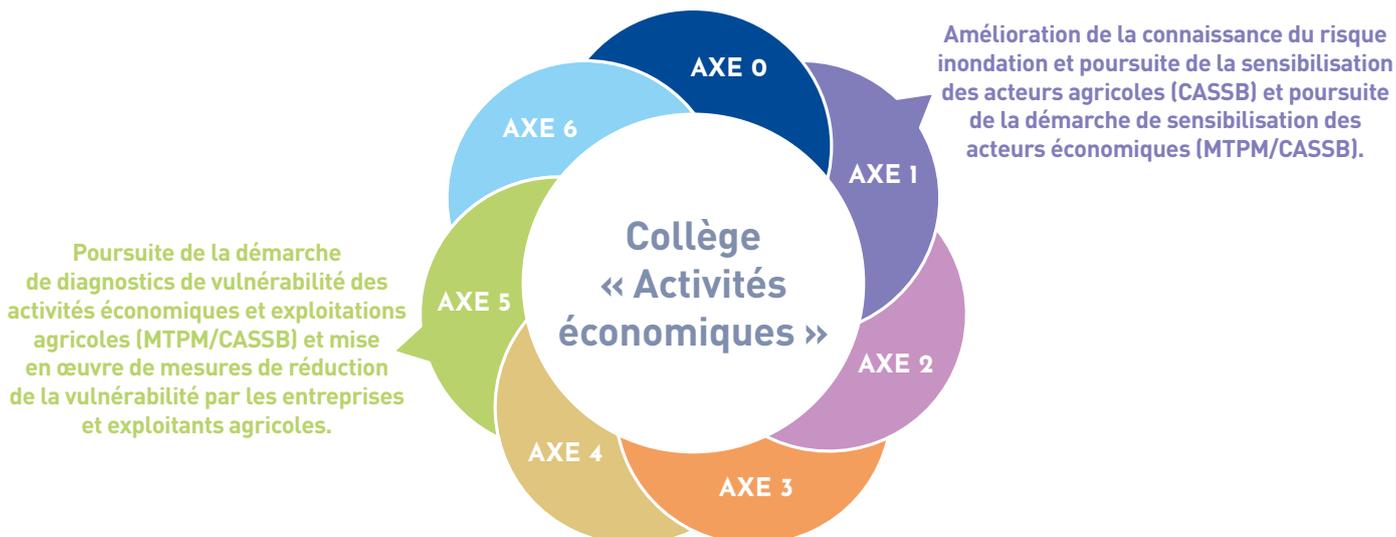
La Direction Prévention des risques de la Métropole TPM et l'élu en charge du PAPI président ce collège composé des représentants des Syndicats de rivière (Eygoutier, Reppe/Grand Vallat), de 31 associations (dont l'Association de défense du Plan de la Garde, Var Inondations Écologisme (VIE) et l'Amicale de la Reppe) et 84 Comité d'Intérêt Local (CIL).

PAPI PCT [2024-2029] : les actions par collèges

Les illustrations suivantes présentent l'ensemble des actions du futur programme par collège.



MTPM : Métropole TPM
SMRGV : Syndicat Mixte de la Reppe, du Grand Vallat et de ses affluents
SGE : Syndicat de Gestion de l'Eygoutier
CASSB : Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume

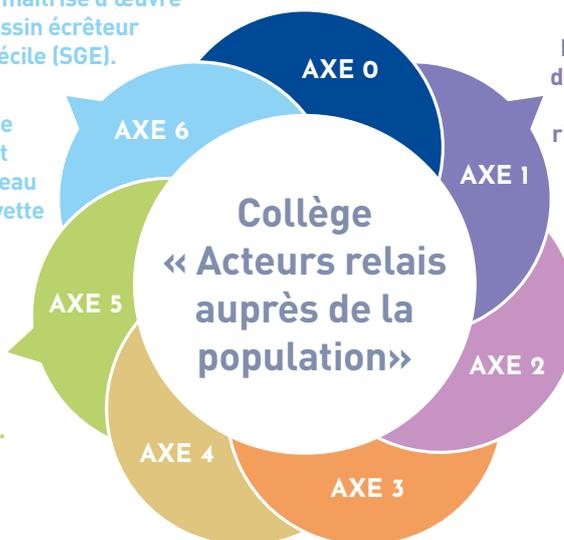


Arasement de merlons et reconstitution d'une ripisylve sur le Grand Vallat, élaboration d'un plan de gestion des embâcles, réduction de l'aléa inondation dans la basse plaine de la Reppe, opération de gestion des écoulements au niveau de plusieurs ponts (SMRGV).

Poursuite de l'aménagement de la Planquette, étude du tunnel de Lamalgue, maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un bassin écrêteur sur le ruisseau de Ste Cécile (SGE).

Aménagement de ralentissement des écoulements sur le Roubaud, création de zones d'expansion de crue et étude visant à augmenter la capacité d'écoulement sur le Las, diagnostics foncier et technique des cours d'eau anthropisés, élargissement avec renaturation de la Sauvette (MTPM) et poursuite des programmes d'entretien de cours d'eau.

Poursuite de la démarche de diagnostics et réalisation de mesures de réduction de la vulnérabilité des habitations sur tout le périmètre du PAPI (MTPM/CASSB).



MTPM : Métropole TPM
 SMRGV : Syndicat Mixte de la Reppe, du Grand Vallat et de ses affluents
 SGE : Syndicat de Gestion de l'Eygoutier
 CASSB : Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume

+ d'infos : <https://metropoletpm.fr/service/article/protegez-habitation> et <https://metropoletpm.fr/prevention-inondations>

Contact : papitpm@metropoletpm.fr

Pour recevoir les newsletters, faire la demande sur : papitpm@metropoletpm.fr